

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE CHALIFERT
26-32**

Département de la Seine-et-Marne, arrondissement de Torcy, canton de Lagny sur Marne

Séance du 22 juin 2026

Nombre de membres :

- afférents au Conseil municipal : 19
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 19

Date de la convocation : 15 JUIN 2026

Date d'affichage : 15 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six le quinze juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. SORRENTINO.

Étaient présents : M. SORRENTINO, M. AIREAUDEAU, Mme NOTEBAERT, M. HAUBÉ, Mme VOSGES, Mme LEROYER, Mme MARQUES, M. PASQUIER, Mme LECOMTE, M. NEIL, Mme PAOLINI, M. CAZAU, Mme GUETGOT, M. MÉLIS, M. VOISIN, Mme BOUDOUX, M. WATREMEZ

Étaient Absents

M. LATRAYE (pouvoir à M. SORRENTINO)

M. THEODORE (pouvoir à M. VOISIN)

Secrétaire de séance :

Mme GUETGOT

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 MAI 2026

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 12 mai 2026

Pièce jointe

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 12 mai 2026

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Chalifert, 23 juin 2026

Le Maire
Salvatore SORRENTINO



Accusé de réception en préfecture
077-217700756-20260622-26-32-DE
Date de télétransmission : 24/06/2026
Date de réception préfecture : 24/06/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE CHALIFERT
26-33**

Département de la Seine-et-Marne, arrondissement de Torcy, canton de Lagny sur Marne

Séance du 22 juin 2026

Nombre de membres :

- afférents au Conseil municipal : 19
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 19

Date de la convocation : 15 JUIN 2026

Date d'affichage : 15 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six le quinze juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. SORRENTINO.

Étaient présents : M. SORRENTINO, M. AIREAUDEAU, Mme NOTEBAERT, M. HAUBÉ, Mme VOSGES, Mme LEROYER, Mme MARQUES, M. PASQUIER, Mme LECOMTE, M. NEIL, Mme PAOLINI, M. CAZAU, Mme GUETGOT, M. MÉLIS, M. VOISIN, Mme BOUDOUX, M. WATREMEZ

Étaient Absents

M. LATRAYE (pouvoir à M. SORRENTINO)

M. THEODORE (pouvoir à M. VOISIN)

Secrétaire de séance :

Mme GUETGOT

ADOPTION DU RÈGLEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et plus précisément l'article L2121-8 relatif à l'adoption d'un règlement intérieur dans les communes de 1.000 habitants et plus ;

Vu le conseil d'installation du 21 mars 2026 ;

Considérant que la commune de Chalifert, comptant 1.597 habitants, est tenue d'adopter un règlement intérieur dans un délai de six mois suivant son installation ;

Considérant la nécessité de préciser les modalités de fonctionnement du Conseil municipal, notamment en ce qui concerne l'organisation des séances, la tenue des débats, les droits des conseillers municipaux et les conditions d'expression des groupes ;

Considérant le projet de règlement intérieur annexé à la présente délibération et présenté en séance par M. le maire

Accusé de réception en préfecture
077-217700756-20260622-26-33-DE
Date de télétransmission : 24/06/2026
Date de réception préfecture : 24/06/2026

Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

ADOpte le règlement du conseil municipal ci-annexé

Pièce jointe

Règlement intérieur du conseil municipal

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Chalifert, 23 juin 2026

Le Maire
Salvatore SOLBENTINO



Accusé de réception en préfecture
077-217700756-20260622-26-33-DE
Date de télétransmission : 24/06/2026
Date de réception préfecture : 24/06/2026

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE CHALIFERT
26-34**

Département de la Seine-et-Marne, arrondissement de Torcy, canton de Lagny sur Marne

Séance du 22 juin 2026

Nombre de membres :

- afférents au Conseil municipal : 19
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 19

Date de la convocation : 15 JUIN 2026

Date d'affichage : 15 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six le quinze juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. SORRENTINO.

Étaient présents : M. SORRENTINO, M. AIREAUDEAU, Mme NOTEBAERT, M. HAUBÉ, Mme VOSGES, Mme LEROYER, Mme MARQUES, M. PASQUIER, Mme LECOMTE, M. NEIL, Mme PAOLINI, M. CAZAU, Mme GUETGOT, M. MÉLIS, M. VOISIN, Mme BOUDOUX, M. WATREMEZ

Étaient Absents

M. LATRAYE (pouvoir à M. SORRENTINO)

M. THEODORE (pouvoir à M. VOISIN)

Secrétaire de séance :

Mme GUETGOT

**CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU RUCHER COMMUNAL PAR
L'ASSOCIATION CHALIFERME**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Considérant la demande présentée par l'association ChaliFerme visant à exploiter le terrain du rucher communal situé sur la parcelle n°B0006 appartenant à la commune, situé Vieux chemin de Meaux ;

Considérant l'intérêt environnemental, pédagogique et écologique de cette activité, notamment en faveur de la biodiversité et de la préservation des pollinisateurs ;

Considérant l'intérêt de la commune à autoriser cette occupation et à permettre l'entretien de cette parcelle par une tierce association, dégageant ainsi du temps aux agents municipaux en charge de cette tâche habituellement ;

Accusé de réception en préfecture
077-217700756-20260622-26-34-DE
Date de télétransmission : 25/06/2026
Date de réception préfecture : 25/06/2026

Le conseil municipal, **à l'UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :

APPROUVE la mise à disposition de la parcelle communale cadastrée B0006 située Vieux chemin de Meaux, au profit de l'association ChaliFerme

APPROUVE les termes de la convention d'occupation ci-annexée

AUTORISE M. le maire à signer la convention ci-annexée ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Pièce jointe

Convention d'occupation temporaire du rucher communal

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Chalifert, 23 juin 2026

Le Maire
Salvatore SORRENTINO



Accusé de réception en préfecture 077-217700756-20260622-26-34-DE Date de télétransmission : 25/06/2026 Date de réception préfecture : 25/06/2026
--

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE CHALIFERT
26-35**

Département de la Seine-et-Marne, arrondissement de Torcy, canton de Lagny sur Marne

Séance du 22 juin 2026

Nombre de membres :

- afférents au Conseil municipal : 19
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 19

Date de la convocation : 15 JUIN 2026

Date d'affichage : 15 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six le quinze juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. SORRENTINO.

Étaient présents : M. SORRENTINO, M. AIREAUDEAU, Mme NOTEBAERT, M. HAUBÉ, Mme VOSGES, Mme LEROYER, Mme MARQUES, M. PASQUIER, Mme LECOMTE, M. NEIL, Mme PAOLINI, M. CAZAU, Mme GUETGOT, M. MÉLIS, M. VOISIN, Mme BOUDOUX, M. WATREMEZ

Étaient Absents

M. LATRAYE (pouvoir à M. SORRENTINO)

M. THEODORE (pouvoir à M. VOISIN)

Secrétaire de séance :

Mme GUETGOT

**CONVENTION DE MISE EN COMMUN D'UN AGENT DE POLICE MUNICIPALE
AVEC LA COMMUNE DE LESCHES**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu les dispositions relatives à la mise à disposition des fonctionnaires territoriaux ;

Considérant que la commune de Lesches a sollicité le concours d'un agent de police municipale afin d'assurer certaines missions relevant de ses compétences ;

Considérant l'intérêt de mutualiser les moyens humains entre collectivités voisines afin d'améliorer la continuité et l'efficacité du service public ;

Considérant que cette mise à disposition s'effectuera dans le respect du statut de l'agent concerné et des dispositions légales et réglementaires en vigueur ;

Entendu l'exposé de M. le maire sur les conditions de mise à disposition de l'agent de police municipale, tant sur le plan pratique, matériel que financier ;

Accusé de réception en préfecture
077-217700756-20260622-26-35-DE
Date de télétransmission : 24/06/2026
Date de réception préfecture : 24/06/2026

Le conseil municipal, à l'UNANIMITÉ des membres présents et représentés :

APPROUVE la mise à disposition de l'agent Mme Caroline LEROY, agent de police municipale de la commune de Chalifert, auprès de la commune de Lesches ;

APPROUVE les termes de la convention de mise à disposition annexée à la présente délibération, définissant notamment la durée de la mise à disposition, les modalités d'exercice des fonctions, les conditions financières ainsi que les responsabilités respectives des communes

APPROUVE les conditions financières prises en charge par la commune de Lesches

AUTORISE M. le maire à signer la convention ci-annexée ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération

Pièce jointe

Convention de mise à disposition d'un agent de police municipale avec la commune de Lesches

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Chalifert, 23 juin 2026

Le Maire
Salvatore SORRENTINO



Accusé de réception en préfecture 077-217700756-20260622-26-35-DE Date de télétransmission : 24/06/2026 Date de réception préfecture : 24/06/2026
--

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE DE CHALIFERT**

26-36

Département de la Seine-et-Marne, arrondissement de Torcy, canton de Lagny sur Marne

Séance du 22 juin 2026

Nombre de membres :

- afférents au Conseil municipal : 19
- en exercice : 19
- qui ont pris part à la délibération : 19

Date de la convocation : 15 JUIN 2026

Date d'affichage : 15 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six le quinze juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de M. SORRENTINO.

Étaient présents : M. SORRENTINO, M. AIREAUDEAU, Mme NOTEBAERT, M. HAUBÉ, Mme VOSGES, Mme LEROYER, Mme MARQUES, M. PASQUIER, Mme LECOMTE, M. NEIL, Mme PAOLINI, M. CAZAU, Mme GUETGOT, M. MÉLIS, M. VOISIN, Mme BOUDOUX, M. WATREMEZ

Étaient Absents

M. LATRAYE (pouvoir à M. SORRENTINO)

M. THEODORE (pouvoir à M. VOISIN)

Secrétaire de séance :

Mme GUETGOT

BUDGET COMMUNAL – DÉCISION MODIFICATIVE N°1

A l'issue des réunions budgétaires menées avec les services de la commune de Chalifert, il apparaît nécessaire de procéder à des mouvements de crédits pour l'exercice 2026.

Investissement

Dans le cadre des APCP, il convient d'ajuster les crédits budgétaires conformément à la délibération de l'actualisation des crédits de paiements. Ces transferts entre opérations n'impactent pas le montant du budget.

1100	Extension école / cantine	215 000,00
1202	Création salle d'activité	- 215 000,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		0,00

Fonctionnement

Il convient d'inscrire des crédits supplémentaires en charges exceptionnelles afin de couvrir le remboursement d'un trop-perçu ENGIE en 2025.

La notification des bases (état 1259) des taxes fiscales perçue
supplémentaires sur la taxe foncière bâtie.

Accusé de réception en préfecture
677 247 007 54 20260622 26-36-DE
Date de télétransmission : 24/06/2026
Date de réception préfecture : 24/06/2026

877 247 007 54 20260622 26-36-DE 8 k€

73111	Taxe foncière bâtie	7 800,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		7 800,00
673	Titres annulés sur exercices antérieurs	7 800,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		7 800,00

Le conseil municipal, à l'**UNANIMITÉ** des membres présents et représentés :

ADOpte la décision modificative n°1_2026 sur le budget de la commune de Chalifert avec les mouvements suivants :

1100	Extension école / cantine	215 000,00
1202	Création salle d'activité	- 215 000,00
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		0,00
731	Fiscalité locale	7 800,00
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		7 800,00
67	Charges exceptionnelles	7 800,00
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		7 800,00

Pièce jointe

Décision modificative n°1

Pour extrait conforme au registre
des délibérations du Conseil municipal.

Fait à Chalifert, 23 juin 2026

Le Maire
Salvatore SORRENTINO



Accusé de réception en préfecture
077-217700756-20260622-26-36-DE
Date de télétransmission : 24/06/2026
Date de réception préfecture : 24/06/2026